

VOYAGE EN ALLEMAGNE DU 23 AU 27 AVRIL 2018

Convention de répartition, entre le collège Anne Frank de Sauzé-Vaussais et le collège Jean Monnet de Lezay, de la subvention de la Direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives (DPMA) du ministère des Armées, d'un montant de 800,00 €

Entre

le collège Anne Frank de Sauzé-Vaussais

et

le collège Jean Monnet de Lezay

article 1 : La présente convention a pour objet de répartir la subvention d'un montant de 800,00 € au **prorata** du nombre d'élèves de chaque collège ayant participé au voyage en Allemagne du 23 au 27 avril 2018.

article 2 : Le collège Anne Frank de Sauzé-Vaussais, auquel la subvention a été entièrement versée, reversera au collège Jean Monnet de Lezay la somme de 434,29 € correspondant aux 19/35è du montant total de la subvention et conservera la somme de 365,71 € correspondant aux 16/35è.

Fait à Sauzé-Vaussais,

Le

Pour le collège Anne Frank,

Mme NICOLAS Béatrice, Principale

Cachet et signature :

Fait à Lezay,

Le 06 juillet 2018

Pour le collège Jean Monnet,

Mme LAVANCHE Kathy, Principale

Cachet et signature :

